

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2021
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Fernand Durin à UXEGNEY, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (14) :

MM. SOLTYS – DEMANGE – BLOND – MENNEZIN – GIACOMETTI – CARU - MATHIS - BALAY
Mmes POUSSARDIN - BARTHEL - BOUTON – MONTAIGNE - JOUANIQUE - BOUDOT.

ETAIENT EXCUSES (5) : MM. CLAULIN (pouvoir à M.BALAY) – RUGGERI (pouvoir à Mme BARTHEL) – Mmes THIERY (pouvoir à M.DEMANGE) – LANGLOIS (pouvoir à Mme MONTAIGNE) – SEYER (pouvoir M. SOLTYS).

ETAIT ABSENT (0) :

M. Didier MATHIS a été désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des 25 février 2021 et 11 mars 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

34/2021 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT

MARCHES PUBLICS :

Alinéa 4 : Marchés Publics

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les marchés publics suivants :

MAPA CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL (dépenses HT) :

Lot 1 – Gros œuvre – MARCEL LECLERC (Houécourt 88170)	97.044,58 €
Lot 2 – VRD – Aménagements extérieurs – PEDUZZI TP (St-Amé 88127)	104.680,82 €
Lot 3 – Ossature Bois – Charpente – Couverture – Zinguerie – Bardage – LES CHARPENTIER VOSGIENS (Chavelot 88150)	142.292,90 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures – CVI (Saulxures/Moselotte 88290)	44.956,00 €
Lot 5 – Plâtrerie – Faux Plafonds – VOSGES PLATRERIE (Epinal 88000)	37.355,87 €
Lot 6 – Menuiseries Intérieures – ETS JOLY (Harol 88270)	45.752,31 €
Lot 7 – Revêtements de sols – JB REVETEMENTS (Ludres 54710)	29.500,00 €
Lot 8 – Peintures intérieures – ETS LENOIR (Rambervillers 88700)	12.713,21 €
Lot 9 - Chauffage Ventilation Plomberie - ETS GOURY (Golbey 88194)	140.943,25 €
Lot 10 – Electricité – Courants forts et faibles – ETS SODEL (Epinal 88000)	53.200,00 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AA	106	Maix la Rousse	00	05	82

Propriétaires : Cts CLAUDEL Maryse d'Uxegney, CLAUDEL Patrick de Chantraine et CLAUDEL Corinne de Chaumousey.

Localisation : Lieu-dit « MAIX LA ROUSSE » à UXEGNEY

Prix de vente : 26 000.00 €

Acquéreur : M. Cyril MERVELLET – 747 rue d'Epinal – 88390 DARNIEULLES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	94	Les Côts	00	02	64

Propriétaires : Cts CHARLES Michel de Darnieulles, CLAUDEL Maryse d'Uxegney, CLAUDEL Patrick de Chantraine, CLAUDEL Corinne de Chaumousey, COLE Eric de WEITBUCH, COLE Nadine de SAUSHEIM et COLE Sylvie de Chatel sur Moselle.

Localisation : Lieu-dit « LES CÔTS » à UXEGNEY

Prix de vente : 264 €

Acquéreur : M. et Mme Alexandre BARABAN – 211 Chemin d'Adoncourt – 88390 CHAUMOUSEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AM	5	57 rue d'Epinal	00	34	06
AM	41	La Godelle	00	16	00
AM	44	La Godelle	00	04	95
AM	50	Ferme du Bois l'Abbé	00	24	23
AM	51	Ferme du Bois l'Abbé	00	78	83
AM	13	Ferme du Bois l'Abbé	00	15	82

Propriétaires : M. SAGET James – 5 rue de Gorhey - 88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Localisation : 57 rue d'Epinal à UXEGNEY

Prix de vente : 118 300.00 €

Acquéreur : SCI LES TROIS CHENES – 57 rue d'Epinal – 88390 UXEGNEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZH	53p	CHEVILLARD	00	23	22

Propriétaires : Consorts MUNIER Céline (ép FRIDERICH) de GOIN, MUNIER Stéphanie de LES FORGES, GEHIN Edith de LES FORGES

Localisation : Lieu-dit « Chevillard » à UXEGNEY

Prix de vente : 100 000.00 €

Acquéreur : M. Samuel BISVAL- 15 Allée de Noisetiers – 88390 LES FORGES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZH	53 p	CHEVILLARD	00	23	22

Propriétaires : Consorts MUNIER Céline (ép FRIDERICH) de GOIN, MUNIER Stéphanie de LES FORGES, GEHIN Edith de LES FORGES

Localisation : Lieu-dit « Chevillard » à UXEGNEY

Prix de vente : 130 000.00 €

Acquéreur : M. Ali ALAMA- 9 allée de l'Epine – 88390 LES FORGES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	136	Les Sarrazins 2 ^{ème} pointière	00	10	50
AE	175	Les Sarrazins 2 ^{ème} pointière	00	21	06

Propriétaires : M. PESIN Romuald et Mme MAVRE Stéphanie

Localisation : 14 rue des Sarrazins à UXEGNEY

Prix de vente : 215 000.00 € (dont 10 750.00 € de mobilier)

Acquéreur : M. ANDRE Franky et Mme GUILLOT Hélène – 217 D rue de Lorraine 88150 CAPAVENIR VOSGES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

35/2021 - ORGANISATION A.L.S.H. 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes relatives à la mise en place d'une semaine supplémentaire d'ALSH en août durant la semaine qui précède la rentrée scolaire. En effet, certains parents ont repris le travail et rencontrent des difficultés à faire garder leurs enfants. Monsieur le Maire ajoute qu'en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, les recettes couvrent les dépenses.

Monsieur le Maire précise qu'il ressort des travaux du responsable du pôle jeunesse et culture et du DGS que cette neuvième session d'ALSH peut être mise en place en adaptant mais sans bouleverser l'emploi du temps des agents communaux notamment pour ce qui concerne le grand ménage estival.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place d'une session d'A.L.S.H. supplémentaire durant le mois d'août, la semaine précédant la rentrée scolaire de septembre.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

36/2021 - SITE VICTOR PERRIN – PROJET CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. et Mme KOC MUSA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition de la parcelle communale AB n° 72 d'une contenance de 2.038 m² sur le site Victor Perrin, au prix de 90.000 € HT. Demeurant à EPINAL, Monsieur et Madame KOC Musa souhaitent y construire un local professionnel, un appartement de fonction dans le cadre de leur activité de fabricant installateur de garde-corps alu et dans un second temps deux cellules commerciales.

VU l'estimation du service des Domaines,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par dix-huit voix pour et une voix contre,
ACCEPTE la cession au profit de M. et Mme KOC Musa de la parcelle communale AB n° 72
d'une contenance de 2.038 m²

FIXE le prix de cession à 90.000 € H.T., TVA en sus qu'elle soit sur la marge ou en totalité.

DIT que l'ensemble des frais de notaire et droits de mutation seront à la charge des acquéreurs.

DEMANDE aux futurs acheteurs de s'engager à ce que leur activité ne génère aucune nuisance, tant sonore que visuelle.

37/2021 - DETERMINATION DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2021 :

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation et du mécanisme de compensation introduit par le parlement, le taux de taxe foncière 2021 sur les propriétés bâties est composé (à fiscalité constante !) du taux communal 2020 (22,03 %) augmenté du taux départemental 2020 (25,65 %).

Monsieur le Maire précise qu'à fiscalité constante (et hors revalorisation des bases), solution retenue par la commission des finances réunie en date du 08 avril dernier, cette agglomération des taux est sans incidence pour le contribuable.

Invité à se prononcer sur le taux des taxes locales pour l'exercice 2021,

Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2021 :

Taxe sur le Foncier Bâti (dont taux départemental 2020 = 25,65 %)	47,68 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	29,15 %

38/2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ANNEE 2021

Sur proposition de la Commission des Finances réunie en date du 01 avril 2021,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les subventions aux associations pour l'année 2021 qui seront inscrites à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif :

Amicale du Personnel	11.000,00 €
Entente Sportive de l'Avière	1.000,00 €
Amicale Laïque	750,00 €
A.R.F.U.P.E.	650,00 €
Jumping Animation	400,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
A.G.V.D.U.	275,00 €
Pétanque-Club de l'Avière	275,00 €
Judo-Club	275,00 €
Club « Les Sans Soucis »	185,00 €
Réseau des Emetteurs Français - RA	80,00 €

Subventions exceptionnelles :
A.G.V.D.U. (délibération du 28 janvier 2021) _____ 400,00 €
Entente Sportive de l'Avière _____ 250,00 €

Coopérative école maternelle : 6 € par enfant, prévisions actuelles _____ 552,00 €
Coopérative école primaire : 5 € par enfant, prévisions actuelles _____ 750,00 €

DIT que le montant effectif des subventions versées aux coopératives scolaires sera déterminé sur la base des effectifs présents à la date du 15 octobre 2021.

Provision pour subventions exceptionnelles _____ 958,00 €

Total 18.000,00 €

FIXE à 9.000 € le montant de la subvention 2021 allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

39/2021 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2020 :

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2020 le 25 Février 2020,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement 2020 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2020 : _____ 2.004.723,92 €
Résultat d'investissement 2020 : _____ - 317.587,13 €
Besoin de financement en rapport avec les restes à réaliser : _____ 41.000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement _____ 358.587,13 €
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement _____ 359.000,00 €
Report au compte 002 de la section de fonctionnement _____ 1.645.723,92 €

40/2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU SITE DES FILS DE VICTOR PERRIN 2021 :

Sur proposition de son Maire,
Vu l'avis rendu par la commission des finances réunie le 08 Avril 2021,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2021 lotissement du site des Fils de Victor Perrin.

VOTE le budget primitif au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

ARRETE le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : _____ 1.415.586,89 €
Dépenses : _____ 1.415.586,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : _____ 1.361.228,75 €
Dépenses : _____ 1.361.228,75 €

Budget voté en équilibre.

41/2021 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021 :

Vu l'avis rendu par la commission des finances réunie le 08 Avril 2021,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2021 de la Commune.

VOTE le budget primitif au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

ARRETE le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : _____ 2.699.607,00 €
Recettes : _____ 3.754.000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : _____ 2.880.355,00 €
Dépenses : _____ 2.880.355,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

↳ Engager les dépenses correspondantes,

↳ Procéder à des virements de crédits : en section de fonctionnement, entre les articles d'un même chapitre, et entre l'article 022 (dépenses imprévues) et les autres articles de la section, en section d'investissement, entre les articles d'une même opération.

42/2021 - FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET PRODUITS DE L'EXERCICE 2021 :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2021 conformément à son courrier du 17 septembre 2020. Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'Assiette tel que prévu pour l'année 2021 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.

Demande le martelage des parcelles suivantes :

Parcelle	Groupe	Surface (ha)	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Dévolution	Bois de chauffage aux habitants	Possibilité de contribution à un contrat d'approvisionnement
9 a	Irrégulier	0,71	Irrégulière de bois d'industrie	14,20	Néant	Totalité des produits	Non
10 a	Irrégulier	1,45	Irrégulière de bois d'industrie	21,75	Néant	Totalité des produits	Non

15	Irrégulier	1,86	Irrégulière de bois d'œuvre	65,10	Bois façonnés	Houppiers et petits bois	Oui
16 i	Irrégulier	1,41	Irrégulière de bois d'œuvre	49,35	Bois façonnés	Houppiers et petits bois	Oui

DECIDE comme suit la destination des produits de la coupes des parcelle 9a, 10a, 15 et 16i figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021 et les chablis éventuels des parcelles diverses.

➤ Pour les parcelles 15 et 16i et les chablis des parcelles diverses : Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021/2022.

Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

DECIDE de reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal la désignation des garants responsables.

FIXE le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 01/07/2022.

FIXE le montant de la taxe d'affouage à 11,60 €/stère.

➤ Pour les parcelles 9a et 10 a : Partage en nature de la totalité des produits sur pied entre les affouagistes aux mêmes conditions que les autres produits des chablis des parcelles diverses.

DIT que l'exploitation des parcelles 15 et 16i et des chablis des parcelles diverses se fera par entrepreneurs.

Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal invite le Maire à établir les contrats avec les entreprises et l'autorise à établir et signer les pièces découlant des présentes décisions.

43/2021 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE HIVORY POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE ZC N° 203 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le nouveau projet d'installation d'une antenne relais via l'opérateur HIVORY sur un terrain communal au lieu-dit « Champs Saint Pierre », cadastré ZC 203.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation d'une emprise foncière de 160 m² environ sur cette parcelle communale dont la contenance globale s'établit à 25.933 m². La convention serait conclue pour une durée de 12 années, moyennant une redevance annuelle de 4.000 € nets.

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention pour occupation d'une emprise communale de 160 m² sur la parcelle cadastrée ZC n° 203, pour une durée de 12 années, moyennant une redevance annuelle de 4.000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer la convention à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention instituant un droit de passage.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 00h05.

A UXEGNEY, le 16 Avril 2021
Le Maire,
Philippe SOLTYS




CARACTERE EXECUTOIRE

Date d'affichage : **16 Avril 2021**

Date de transmission en Préfecture : **16 Avril 2021**

A UXEGNEY, le **16 Avril 2021**

Le Maire,
Philippe SOLTYS


